



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 6 FEVRIER 2020 -

- : - : - : - :

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 / 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	5
Désignation d'un secrétaire de séance.....	5
Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.....	5
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE.....	6
1.1 - Adhésion à la compétence « Infrastructure de charge » du SIPPEREC pour véhicules rechargeables	6
1.2 - Modification du tableau des effectifs	10
1.3 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS).....	10
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE.....	11
2.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association La Ferme du Saut du Loup.....	11
2.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue.....	11
2.3 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT)	12
2.4 - Motion présentée par la Majorité Municipale pour garantir l'égalité des lycéens face au diplôme du baccalauréat	12
3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
3.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF94).....	18
3.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)	18
3.3 - Approbation du contrat métropolitain de développement « centres villes vivants ».....	19
3.4 - Projet partenarial d'aménagement du Grand Orly.....	20
3.5 - Vœu d'urgence présenté par la Majorité Municipale : l'amélioration des transports en commun en Ile-de-France n'est pas une option !	21
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	26
4.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association La Maison du Conte	26
4.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)	26
4.3 - Projet de coopération 2020 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie	27
4.4 - Projet de coopération 2020 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam	27
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ	28
5.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire (Sol'Épi)	28
5.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'Association Service Médico-	

Social des Halles de Rungis (SMSH) 29

QUESTIONS DIVERSES 29



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 6 FEVRIER 2020 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous. Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 31 janvier 2020.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

André DELUCHAT, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Patrick BLAS, présent.

Élisabeth LAZON, en retard.

Barbara LORAND-PIERRE, absente, pouvoir à Ibrahim Aboudou Bagassi.

Dominique LO FARO, présent.

Charlotte RÉGINA, présente.

Jean-Paul HOMASSON, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, en retard, pouvoir à André Deluchat.

Régine BOIVIN, présente.

Renaud ROUX, présent.

Muriel DESMET, présente.

Joseph RAMIASA, absent, pouvoir à Hermine Rigaud.

Hadi ISSAHNANE, présent.

Amélie AFANTCHAWO, présente.
 Génaro SUAZO, présent.
 Sophie NASSER, présente.
 Vincent PHALIPPOU, présent.
 Kawtar SALIM OUZIT, absente, pouvoir à Renaud Roux.
 Frédéric SANS, en retard, pouvoir à André Deluchat.
 Carole BARBARIAN, absente, pouvoir à Génaro Suazo.
 Michel BENETEAU DE LAPRAIRIE, présent.
 Philippe KOMOROWSKI, présent.
 Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent.
 Armelle DAPRA, présente.
 Liliane PONOTCHEVNY, présente.
 Beverly ZEHIA, absente, pouvoir à Yacine Ladjici.
 Michel PIERRE, présent.
 Bérengère DURÈGNE, présente.
 Yacine LADJICI, présent.

PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance.

Hasard du calendrier, il s'agit de Jean-Paul Homasson pour sa dernière séance du Conseil municipal.

(Approbation générale.)

Il s'agit d'un bel hommage ! Cela signifie que tu devras quand même relire le compte rendu en temps et en heure !

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal du 12 décembre 2019, appelle-t-il des remarques ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2019 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais saluer la présence parmi nous de Mme Mady Martinelli, qui nous fait l'honneur de faire une pause dans sa pré-retraite, et qui tenait absolument à être présente à nos côtés pour cette dernière séance du Conseil municipal. Nous l'en remercions vivement.

(Applaudissements.)

Je voudrais par ailleurs, avant d'aborder l'ordre du jour, vous proposer un instant un peu moins joyeux.

Vous avez pris connaissance du décès de M. Marc Mazière survenu le 15 janvier dernier. Marc avait, pendant plusieurs années, occupé la fonction de Directeur de cabinet. Je vais donc vous proposer d'observer une minute de silence.

(Il est procédé à une minute de silence.)

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Adhésion à la compétence « Infrastructure de charge » du SIPPEREC pour véhicules rechargeables

M. DELUCHAT. - Depuis 2017, le SIPPEREC accompagne les collectivités et les établissements publics vers une mobilité propre.

La ville a fait appel au SIPPEREC pour une partie de la flotte municipale, mais également pour les bornes de recharge de nos bâtiments publics.

Je vous précise que le SIPPEREC a dépensé 2,3 M€ destinés à l'achat de 619 véhicules depuis 2017 et, en même temps, a installé 300 bornes de recharge pour les établissements publics des collectivités locales.

Je dis cela au passage pour vous montrer l'importance de cet établissement.

Aujourd'hui, il s'agit d'une phase supplémentaire qui découle de la loi Mobilité dite LOM.

Le Comité syndical du SIPPEREC a décidé d'exercer cette nouvelle compétence : il s'agit des bornes électriques du domaine public.

Cela répond à deux enjeux majeurs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction des émissions de particules.

Le SIPPEREC a décidé, le 15 octobre dernier, de prendre en compte l'ensemble de cette compétence, et de créer un service public de recharge pour permettre la mise en œuvre de bornes publiques.

Pour notre part, il faut noter que le SIPPEREC, lors du vote de son budget le 19 décembre, a inscrit 2,4 M€ en investissement pour les bornes de recharge électrique sur le domaine public.

Au vu de l'étude de 2018, 3 000 bornes environ seraient nécessaires sur l'ensemble du secteur dépendant du SIPPEREC, c'est-à-dire 131 communes.

Nous vous proposons, par cette délibération, d'adhérer à la compétence du SIPPEREC pour les bornes de recharge sur les lieux publics.

Le SIPPAREC prend en charge l'ensemble de cette compétence, cela ne coûtera rien aux collectivités locales.

Au démarrage, le SIPPAREC va remplacer les bornes d'Autolib', il installera ensuite des bornes dans les villes qui adhéreront à la compétence.

Ce matin, j'étais au SIPPAREC, 10 villes sont intéressées, 3 ont déjà adhéré, 7 autres, dont Chevilly-Larue, vont adhérer, si la délibération est votée aujourd'hui.

Cette adhésion permettra de réaliser un diagnostic dans les mois qui viennent, un plan sera ensuite établi pour l'implantation de ces bornes sur la ville.

Le principe aujourd'hui est d'adhérer à cette compétence créée au sein du SIPPAREC.

Cela ne coûtera rien à la ville. Il faut seulement mettre des places de stationnement à disposition pour pouvoir positionner les bornes.

Un appel d'offres, pour la gestion de ces bornes, a été lancé. La société Bouygues Énergies a été retenue et est chargée de l'investissement, de l'implantation et de la gestion de ces bornes.

Quel sera le coût ?

Vous pourriez me poser la question !

Pour le SIPPAREC, lorsque la charge est lente, elle coûtera moins cher et lorsqu'elle sera rapide, elle coûtera plus cher.

Sur les lieux publics, la charge lente sera mise en place la nuit, la charge rapide en journée. Dans ces deux cas, il y aura une différence de tarif.

Je vous donne un exemple : pour 7,4 kW, le coût sera de 2,50 € de l'heure de 7 heures à 22 heures, et de 1,75 € de 22 heures à 7 heures.

M. LADJICI. - Bonsoir à tous, je salue nos collègues qui siègent ce soir pour la dernière fois de cette mandature et les remercie pour le travail réalisé.

Je souhaite dire quelques mots sur cette délibération.

Je trouve que l'adhésion à cette convention est tout à fait intéressante pour la ville, il existe un vrai besoin de places de rechargement pour les véhicules électriques. Il s'agit d'une tendance à l'échelle de l'Île-de-France mais aussi à l'échelle nationale.

À Chevilly-Larue, deux bornes sont déjà présentes sur le square Yen Bai et sur la place de Lattre de Tassigny.

Elles doivent être à 3 kW de puissance installés à la livraison de cette plate-forme.

Il ne suffit pas d'avoir des places, mais il faut savoir les gérer.

Aujourd'hui, ces places, malgré la signalétique qui indique clairement qu'elles sont réservées aux véhicules électriques, sont systématiquement occupées par des véhicules thermiques.

Effectivement, il faudrait avoir plus de bornes de recharge, mais aussi, faire de la sensibilisation pour permettre aux citoyens de comprendre que ce ne sont pas des places classiques, mais bien des places réservées aux personnes détentrices d'un véhicule électrique.

Vous aurez également noté que de plus en plus de Chevillais acquièrent ce type de véhicule et lorsque vous regardez la cartographie des bornes de recharge à l'échelle de l'Île-de-France, la bonne nouvelle est que Chevilly-Larue est bien répertoriée.

En revanche, allez regarder les commentaires de ces personnes se plaignant systématiquement de l'occupation de ces places par des véhicules thermiques.

Il ne faut pas verbaliser pour autant les citoyens car, bien souvent, ils ne sont pas au courant de la situation, ils pensent que ce sont des places pour des camions frigorifiques. J'ai même vu certains camions tourner toute la nuit pour recharger le véhicule et ce n'est donc pas très écologique.

Ce que je propose ce soir, pour être très constructif, est d'apposer des documents sur les pare-brise pour sensibiliser les citoyens sur ces places réservées, et leur préciser qu'ils ne devraient plus s'y garer.

Sur la tarification, André a rappelé les tarifs qui seront appliqués par Bouygues Énergies.

Je pense qu'il faut être prudent à ce stade car les tests mis en place dans d'autres collectivités, soit par EDF via sa filiale de transport d'énergie ou par Bouygues, révèlent que les tarifs sont assez excessifs en matière d'énergie.

Nous ne sommes pas là pour faire le débat de la campagne municipale mais je pense que la municipalité peut favoriser le développement de ces bornes et avoir aussi une politique d'installation dans la ville.

Vous aurez noté également que, juste à côté de nous, une borne existe à la piscine, mais est inaccessible car réservée au personnel de la piscine.

Domage d'avoir cette borne qui pourrait recharger des véhicules mais qui n'est pas utilisable par les citoyens. Je sais qu'il y en a également à côté des services techniques, et qu'elle est nécessaire pour les véhicules de la municipalité.

Dans une approche constructive, je voterai cette délibération tout en restant prudent sur la tarification annoncée.

André a annoncé 2,50 € de l'heure. Il faut regarder ce que cela donne en termes énergétiques, quel est le coût de l'énergie ramené au kilomètre ?

En chargeant 4 heures ou même 10 heures, si la puissance est faible, la charge ne sera que pour 50 ou 100 kilomètres, ce qui, comparé à un plein de carburant classique, peut revenir plus cher.

Je voterai cette délibération mais je réitère prudence sur l'opérateur Bouygues pour ces bornes à Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE. - Lorsque le tarif était décidé à l'échelle nationale sur un opérateur unique public et que nous en maîtrisons la valeur, il était plus simple de réussir à contenir l'évolution du coût.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DELUCHAT. - J'ai un complément à apporter aux propos de notre collègue.

Nous avons évoqué les deux bornes existantes dans la ville, mais là, si nous adhérons à cette compétence, nous en aurons bien plus.

Au SIPPEREC, tout le monde l'a reconnu, le problème sera le stationnement : comment aujourd'hui libérer des places ?

Cette question se posera dans toutes les villes de la même strate que la nôtre.

Il faudra concrètement imaginer comment éviter le stationnement de véhicules thermiques sur ces places.

Le problème est réel. Je ne sais pas si aujourd'hui, rue Margueriteau, beaucoup de personnes se garent sur ces places.

M. LADJICI. - 90 % du temps.

M. DELUCHAT. - Je ne sais pas.

Les bornes sur les lieux publics, comme celle de la piscine, ont été financées par le SIPPEREC pour les bâtiments des collectivités. Elles ne sont pas destinées au public.

Après, qu'elles ne soient pas totalement et toujours utilisées, certes, mais il ne faut pas comparer les deux, celles de la collectivité et celles sur les espaces publics.

Je crois savoir aussi, mais Michel Pierre ne me contredira pas, qu'au niveau des copropriétés, une réflexion est en cours, notamment sur la Croix du Sud, pour qu'à l'intérieur des parkings, des recharges pour les véhicules électriques soient installées.

Cela est donc également envisagé dans les parcs privés.

Il ne s'agit pas du tout électrique mais de véhicules moins polluants ou plus du tout. Nous sommes à cette croisée des chemins. Je pense sincèrement que la ville n'a pas attendu. Elle a pris le dossier comme il le fallait, comme pour les énergies renouvelables. Nous avons été à la pointe et, à chaque fois, nous avons agi avec allant et détermination.

Mme la MAIRE. - Absolument, j'ajouterai deux points.

Effectivement, le plus sage est d'agir avec, à la fois volontarisme, mais aussi progressivité.

Si nous sanctuarisons la moitié des places de stationnement avec des bornes de recharge électrique, nous mettrons en difficulté ceux qui n'ont pas évolué vers l'achat d'une voiture électrique.

L'évolution se fera progressivement.

L'installation progressive de ces bornes, dans tous les quartiers, ne peut qu'encourager au renouvellement de la flotte.

Ensuite, nous verrons comment poursuivre la sensibilisation et la place que doivent prendre ces bornes sur la place publique.

Le deuxième aspect : attention, je rejoins tout à fait ce que vient de dire André sur la distinction des usages. Cela n'est pas du tout la même chose d'avoir une borne sur l'espace public et d'avoir une borne dans l'enceinte privée d'un bâtiment public et qui, en plus, nécessite de traverser une voie piétonne en plein milieu d'un parc. Cela ne garantit pas des conditions de sécurité pour les promeneurs ou les usagers de l'équipement public.

Gardons-nous des idées qui peuvent paraître aller dans la bonne direction dans un premier temps, mais qui pourraient générer d'autres problèmes par ailleurs.

Mme PONOTCHEVNY. - Combien envisagez-vous d'installations de bornes, dans un premier temps, sur la ville ?

Mme la MAIRE. - Nous adhérons à la compétence.

Ensuite, une étude sera réalisée pour les répartir sur les quartiers, nous allons commencer par 15 ou 20 bornes dans un premier temps. Nous verrons ensuite.

M. DELUCHAT. - L'étude et le diagnostic seront faits par le SIPPEREC avec un cadre prévu pour l'installation de 3 200 prises.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres, mais il s'agit du démarrage.

Pas simplement sur Chevilly-Larue !

M. LADJICI. - Dans la convention, ce qui est visé est la transformation des stations Autolib' qui sont nombreuses aujourd'hui. À Paris, la ville a repris la compétence avec un système de déclaration par badge, mais au niveau de la banlieue, beaucoup de bornes sont inutilisées. Je pense que la priorité doit être là.

Que certaines bornes soient liées à un équipement public, je n'en disconviens pas.

En revanche, certaines entreprises, y compris dans notre bassin proche, ont des bornes à l'intérieur de leur parking privé et autorisent les citoyens à se charger gratuitement pour inciter au développement.

À Vitry, une entreprise fait du stockage d'informations. Vous y allez à 2 heures du matin, vous sonnez, et vous pouvez entrer et charger votre véhicule.

Cela encourage les citoyens à acheter ce type de véhicule pour une mobilité plus propre.

Mme la MAIRE. - Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

1.2 - Modification du tableau des effectifs

Mme la MAIRE. - Vous êtes habitués à ce type de délibération qui prévoit les avancements de grade et de fonction des agents concernés.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

1.3 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS)

M. DELUCHAT. - Nous avons déjà échangé et débattu, lors des conférences budgétaires, sur les objectifs du Comité des œuvres sociales de la ville et sur la manière d'y répondre pour les salariés de la collectivité.

Il s'agit ni plus ni moins d'une reprise. Je ne pense pas qu'il y ait de changement dans cette convention.

Le financement est de 126 000 € et un emploi est mis à disposition par la ville au COS.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association La Ferme du Saut du Loup

Mme DESMET. - La commune de Chevilly-Larue apporte son soutien au tissu associatif local de la Ferme du Saut du Loup qui est un centre social, association comptant aujourd'hui 359 adhérents, dont 50 % sont Chevillais.

Il vous est demandé de donner votre accord et d'approuver la convention relative à la Ferme du Saut du Loup.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue

M. BLAS. - Bonsoir.

La commune de Chevilly-Larue apporte son soutien au tissu associatif local et notamment à l'Elan de Chevilly-Larue. Cette association propose aux Chevillais 20 sections sportives pour lesquelles les entraînements se font aussi bien pour le loisir que pour la compétition.

L'association compte 2 810 adhérents (dont 2 093 Chevillais et 1 193 de moins de 18 ans) inscrits pour la saison 2018 et 2019.

Les disciplines sont destinées à un large public dont certaines dès 3 ans.

Les cotisations sont volontairement modérées pour rester accessibles à la majorité des adhérents. L'activité féminine, le handisport et le sport santé restent parmi les objectifs principaux de l'association.

Les adhésions des jeunes chevillais reflètent un fort engagement de ceux-ci pour les sports « populaires » : le football, le judo et le basket. C'est pourquoi, chers amis, je vous demanderai de voter cette convention triennale avec l'Elan.

(Arrivée de M. SANS.)

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2.3 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT)

Mme BOUDON. - Je vais terminer cette série de conventions triennales. Elle est importante pour la Maison Pour Tous, d'autant plus qu'elle va déménager d'ici peu.

Elle a un rôle majeur sur le quartier car elle est un Centre social reconnu par la CAF. Elle accompagne les familles et les enfants. Je vous demande donc d'approuver cette convention, je vous fais confiance, j'espère que vous avez lu cette délibération jusqu'au bout.

Je vous propose de voter cette délibération pour la Maison Pour Tous.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2.4 - Motion présentée par la Majorité Municipale pour garantir l'égalité des lycéens face au diplôme du baccalauréat

Mme la MAIRE. - Nous avons une motion présentée par la majorité municipale, adressée par mail et remise sur table, pour garantir l'égalité des lycéens face au diplôme du baccalauréat.

Mme BOUDON. - Vraiment, je vais prendre le temps de la lire pour que vous vous rendiez compte et pour porter la voix des parents et des enseignants aussi qui nous ont interpellés, je pense à ceux du lycée Pauline Roland.

« Considérant la récente réforme du baccalauréat, qui instaure les « Épreuves communes de contrôle continu (E3C), se déroulant en trois sessions réparties sur les classes de 1^{ère} et de terminale, et comptant pour 30 % de la note finale des candidats au baccalauréat ;

Considérant que toutes les toutes premières E3C ont commencé à être organisées au sein des établissements dès la fin du mois dernier, notamment au lycée Pauline Roland à Chevilly-Larue, où les enseignants, les élèves et les parents d'élèves ont alerté la municipalité sur les conditions de l'organisation de ces épreuves ;

Considérant l'absence de cadrage pour l'organisation des E3C, qui se déroulent dans des conditions extrêmement variables d'un établissement à l'autre, mais également d'une classe à l'autre au sein d'un même établissement ;

Considérant l'absence de cadrage national pour la correction des épreuves ;

Considérant que le déroulement des épreuves à différentes échéances selon les établissements n'est pas de nature à garantir le respect des sujets et le secret ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que l'égalité des candidats face à l'épreuve du baccalauréat n'est pas garantie ;

Considérant que l'atteinte à l'égalité des lycéens face à l'épreuve du baccalauréat renforcera la place de l'établissement d'origine dans la sélection des candidats aux études supérieures, portant le risque d'un renforcement des inégalités sociales ;

Article 1 : Soutient les élèves, les enseignants et les parents d'élèves du lycée Pauline Roland face à cette réforme non aboutie mais déjà mise en œuvre.

Article 2 : Rappelle que le baccalauréat doit rester un diplôme national, assurant l'égalité de tous les candidats, quelle que soit leur académie ou établissement, afin de leur ouvrir les portes de l'enseignement supérieur dans des conditions équitables.

Article 3 : Demande que soient réévaluées les conditions de préparation, de passation et de correction des E3C, afin qu'elles garantissent l'égalité entre l'ensemble des lycéens sur le territoire. »

Pourquoi cette mobilisation existe ? La banque de données des sujets devait être donnée au mois d'octobre, elle a été remise en réalité courant décembre.

Les premiers sujets ont commencé à « fuiter » via les réseaux sociaux.

Quid du secret ? Il nous est dit que les dossiers étaient numérisés comme dans un baccalauréat classique où le nom est caché.

Cela n'est pas vrai, puisque dans certains établissements en province, les professeurs ont eu accès aux sujets et ont préparé leurs élèves.

Je m'inquiète vraiment. Toutes ces réformes ne sont pas innocentes.

Il y a eu la réforme du lycée, la réforme « Blanquer », Parcours Sup et maintenant celle relative au baccalauréat.

C'est la fin du service public de l'éducation.

Franchement, je ne suis pas pessimiste, je ne dramatiser pas, mais vous assure que nous assistons à la fin du service public d'éducation.

Nous savons très bien comment cela va se passer, les établissements privés vont bachoter encore plus et vont travailler les sujets.

Avec Parcours Sup, des difficultés existent pour accéder à certaines filières, se rajoute maintenant la réforme du baccalauréat.

Ai-je un baccalauréat de première ou de deuxième zone ?

L'éducation devrait constituer l'unité du pays. C'est important.

Enfin je ne sais pas, nous n'allons pas faire un baccalauréat à la carte.

Cela n'est pas possible.

Je veux bien entendre les particularismes et tout ce que l'on veut, mais le bac est un diplôme national, qui garantit l'équité !

Ensuite, que chacun y mette les moyens pour le résultat, mais au moins qu'il y ait une équité sur ce diplôme.

L'introduction de contrôle continu revient à brader le diplôme et le dévaloriser. Les mots vous choquent peut-être mais je pense que nous sommes en train de casser le service public de l'éducation.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. ISSAHNANE. - Je voudrais rappeler qu'il existe un débat sur cette loi de la confiance, le mot est un peu galvaudé, vous l'aurez compris.

Il y a un ou deux ans, un certain nombre d'entre nous avait alerté sur les dangers de cette loi. Cela se vérifie tous les jours.

Une centaine d'établissements est quasiment bloquée ou en grève, personne n'en parle. Le Ministre continue à faire comme si de rien n'était. J'ai observé aussi, nous sommes en campagne électorale, donc assez présents sur le terrain. J'ai été frappé dernièrement, j'étais place de Lattre de Tassigny, le matin, en train de tracter devant le tramway, j'ai vu un certain nombre de collégiens et même de lycéens qui vont étudier en dehors de Chevilly-Larue.

Je me suis posé la question : qu'est-ce qu'ils vont chercher en dehors de Chevilly-Larue alors qu'il y a un lycée, censé répondre à l'ensemble des besoins.

Nous observons là une concurrence et un éclatement de l'offre de l'éducation. Ceux qui seront le mieux armés, qui auront le plus de bagages culturels, le plus d'argent bien entendu, pourront envoyer leurs enfants dans les meilleurs lycées, et les autres resteront dans le lycée de la ville qui, bon an mal an, essaieront d'étudier mais seront petit à petit mis dans une voie de garage.

Comme l'a dit Nora, la situation est désespérante.

Mais contrairement à ce qu'a dit Nora, je pense que ce n'est pas innocent mais voulu.

Ce Gouvernement et ce Président portent des valeurs de concurrence où l'égalité n'existe pas. Il y a ceux qui ont réussi et ceux qui ne sont rien. Ils le prouvent chaque jour et notamment avec cette réforme du bac et cette réforme des études avec parcours Sup, etc.

Mme BOUDON. - Je ne suis pas naïve, je sais bien que la loi n'est pas innocente, j'en suis sûre.

Il faut modérer tes propos, le lycée de Chevilly-Larue est vraiment très bon malgré des conditions difficiles et nous faisons concurrence au lycée Mistral.

Le lycée Pauline Roland a 25 % d'enseignants vacataires contre 12 % au lycée Mistral.

Je pense qu'au contraire, nous n'avons pas à rougir de Pauline Roland, et si aujourd'hui, nous y avons des problèmes d'effectifs, il ne s'agit pas de sous-effectif. Au contraire, ce lycée est très demandé. Il va peut-être l'être encore plus, je pense, car nous avons gagné la septième spécialité « humanité ».

C'est un très bon lycée et nous pouvons nous réjouir de l'avoir dans notre ville. Je remercie les professeurs et le principal.

Mme la MAIRE. - Oui, il est important de le souligner.

Sans entretenir de concurrence entre les établissements, parce que justement, il faut l'éviter, mais l'équipe pédagogique de Pauline Roland est fière du travail qu'elle parvient à accomplir pour amener les jeunes dans une logique où elle les tire vers le haut, là où certains lycées travaillent plutôt dans un cadre élitiste.

Évidemment en principe, avec l'élitisme, les élèves en difficulté sont exclus et les résultats sont meilleurs. En réalité, le lycée Pauline Roland fait tout l'inverse, à la fois emmène tous les élèves vers la réussite et a, tout autant, de bons résultats. Nous pouvons nous réjouir de cette situation.

Je voulais souligner également l'esprit de responsabilité de l'équipe enseignante de Pauline Roland, puisqu'il y a maintenant une quinzaine de jours, une réunion a été organisée à l'attention des parents d'élèves de première, les premiers concernés par ces fameuses épreuves E3C de la

réforme. Le bac commence désormais en première, au-delà de l'épreuve de français par le fameux contrôle continu qui ne l'est pas tellement d'ailleurs.

C'est justement tout l'enjeu du débat.

Ils ont insisté sur le fait que, certes, ils étaient contre cette réforme, mais que là, il s'agissait d'alerter les parents sur la mise en œuvre des épreuves sans aucun cadrage et sans aucune directive.

Ils n'ont pas pu dignement préparer les élèves à passer ces épreuves, puisqu'eux-mêmes n'avaient pas les éléments que constituent les critères de notation et les attendus.

Ils ont fait comme ils ont pu pour préparer au mieux les élèves.

Ils ont fait le choix de faire passer tout de même les épreuves aux élèves.

Cela a commencé la semaine dernière et cela se terminera cette semaine, avant les vacances de février, là où d'autres établissements ont fait le choix de reporter après les vacances.

Ils ont estimé - du fait notamment de la taille du lycée - que nous sommes sur un nombre de lycéens qu'ils arrivent à accompagner de bonne façon, nous ne faisons pas partie des grands lycées. Ils ont considéré qu'ils avaient quand même pu dignement préparer les élèves à passer les épreuves, même s'ils ne savaient pas encore quels seraient les attendus.

Cette fameuse réforme du bac induit une fatigue supplémentaire pour de nombreux lycéens notamment par rapport à l'évolution du programme en mathématique.

Ce programme, pour des raisons que je ne vais pas développer ici, atteint en réalité un degré de difficulté beaucoup plus important et plus rapidement dès la première. Ils sont obligés d'examiner la totalité du programme en un an (auparavant ils le réalisaient en deux ans) et sur un niveau d'exigence et de difficulté plus important.

De nombreux parents témoignent que les élèves de première passent de nombreuses heures - parfois même de la nuit - à travailler et à se mettre à niveau sur ces matières. Les enseignants se sont donc dit que repousser après les vacances les épreuves, pour bénéficier d'un peu plus de temps et préparer au mieux les élèves, aurait engendré le risque que les lycéens gâchent leurs vacances en les consacrant à bachoter, alors qu'ils ont, plus que jamais, besoin de se reposer et de prendre leur distance pour cette année qui, visiblement, connaît un rythme plus trépidant qu'habituellement.

Voilà ce qui nous amène aujourd'hui à voter ce vœu, à la fois en appui de la communauté éducative, des lycéens, de l'équipe pédagogie et des parents, mais de manière plus générale pour porter un regard sur l'enjeu principal, à savoir le caractère national, du baccalauréat.

Il ne s'agit pas seulement de la question du service public, mais de la question de son caractère national, c'est-à-dire l'égalité de tous les lycéens à l'égard de l'épreuve du bac.

Voilà l'enjeu principal.

Mme DAPRA. - Je voulais rajouter quelques points.

Commencer le bac en début de première, pour le terminer à la fin juin, me paraît être tout à fait différent de la notion du contrôle continu.

Le contrôle continu existe au brevet : une partie des notes du brevet prennent en compte la moyenne de l'élève tout au long de l'année.

Là, nous nous retrouvons avec une partie relative à la moyenne de l'élève, une partie liée aux épreuves supplémentaires et les épreuves finales. Les E3C existent en première mais également en terminale.

À l'école de la bienveillance et de la confiance, les jeunes commencent ainsi à passer le bac en début de première et le terminent en terminale.

Au niveau national, des difficultés existent partout. Le lycée Lakanal à Sceaux est complètement bloqué depuis trois jours ; les professeurs ont alerté dès l'année dernière au moment où M. le Ministre a annoncé sa réforme, c'est-à-dire au premier trimestre 2018. Malheureusement, ce que les professeurs de lycée avaient annoncé se passe. C'est du grand n'importe quoi et c'est clairement très dangereux pour nos jeunes.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LOFARO. - Je voterai avec les deux mains cette motion présentée par la Majorité.

Le pendant de cette motion est de donner un grand coup de chapeau à tous nos enseignants, tous les professeurs qui, dans des conditions souvent quasiment impossibles, font le maximum pour pouvoir préparer les élèves.

Ils le font avec des informations et des renseignements souvent contradictoires de la part du ministère de l'Éducation nationale.

Ensuite, par rapport à ce qu'a dit Nora tout à l'heure, nous assistons à l'effondrement de la notion de République, c'est-à-dire d'Éducation nationale au niveau national.

Depuis déjà plusieurs années, tout ce qui concerne la Fonction publique est mis à mal.

Là, avec le vote de cette motion, nous nous attaquons spécifiquement à l'Éducation nationale, mais la situation est similaire dans toute la fonction publique française.

La notion même de notre République, avec l'intérêt général, est mise en cause. Hadi l'a dit tout à l'heure, je n'y reviens pas, il s'agit de la mise en concurrence de tous et de toutes.

Ce vers quoi nous tendons correspond à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, où tout le monde est en guerre, en conflit ou en concurrence - dites ce que vous voulez - les uns contre les autres, cela tend à la parcellisation de la République.

Nous sommes confrontés à cela.

Évidemment, dans cette perspective, le fric, le pognon, l'argent, l'aspect financier serait une coupole régentant tout.

Bien sûr, je vais m'inscrire dans cette motion.

M. LADJICI. - Je voudrais ajouter quelques mots.

Dès lors qu'une réforme est mise en œuvre, elle apparaît toujours difficile pour le corps enseignant. Je pense qu'il faut évidemment soutenir les parents et les enseignants dans leur démarche qui est bien légitime. Après, je ne céderai pas au catastrophisme ambiant, qui a été décrit quelques instants auparavant, sur le fait que nous assistons à la fin de l'école publique. Je ne le crois pas. Je pense qu'aujourd'hui l'école de la République est encore présente et permet de

former des centaines de milliers de personnes tous les ans, qui font des études même s'ils viennent de l'école publique.

Je suis filmé ? Il faut me le demander, j'autorise à être filmé...

Mme la MAIRE. - Que se passe-t-il ? Je ne comprends pas.

M. LADJICI. - Je voyais que M. Issahnane filmait mon discours.

Mme la MAIRE. - Je ne sais pas si c'est vrai ou non mais cette séance doit se dérouler normalement.

M. LADJICI. - Je t'ai vu pointer le téléphone.

Mme la MAIRE. - Je détiens la police de cette assemblée, je vous informe que je ne souhaite pas qu'il y ait d'images prises comme cela.

Je ne sais d'ailleurs pas si c'était le cas, je vous laisse poursuivre.

M. LADJICI. - Je vous remercie, je ne céderai pas à ce catastrophisme ambiant, les élus de la ville ont une responsabilité qui est celle d'envoyer des signaux.

Les jeunes de France et de Chevilly-Larue sont extrêmement inquiets pour leur avenir, qu'ils viennent de catégories modestes comme des catégories les plus aisées.

Entendre un élu dire que la fin du monde est proche et que tous les lycéens sortant du public ont vocation à aller dans une voie de garage, je n'y souscris pas. Je crois au contraire que nous sommes dans un monde fait d'individualisme, et la responsabilité de la puissance publique est de faire en sorte de limiter ces inégalités. Cela commence à l'échelle de la municipalité.

Je soutiens les parents, je voterai donc le vœu. Par contre, nous savons tous ici qu'il n'aura que peu d'impact sur la politique en cours et sur cette réforme.

Le débat ne se fait pas à Chevilly-Larue malheureusement, nous avons une compétence locale, nous pouvons affirmer un soutien légitime, mais il ne faut pas faire croire aux parents et aux enseignants que ce vœu va changer la situation, car cela n'est pas de notre compétence, malheureusement.

Mme la MAIRE. - Vous avez une petite musique à laquelle nous sommes habitués, vous nous aviez dit la même chose sur les arrêtés anti-glyphosates.

Je vous indique qu'à la suite de la publication de nombreux arrêtés municipaux pour interdire le glyphosate dans un certain nombre de parties privatives et publiques, et suite à la forte mobilisation et à la médiatisation que cela avait générée, le Gouvernement est en train d'envisager l'édiction de nouvelles règles qui vont donner bon droit à notre arrêté.

Vous voyez, faire de la politique a un peu de sens Monsieur Ladjici.

Je vous propose que nous arrivions à la conclusion de ce débat.

Je mets aux voix cette motion.

☞ **VOTE : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF94)

M. TAUPIN. - AEF 94 est une association d'insertion sociale et professionnelle qui existe depuis 30 ans et cible ses actions sur l'ouest du Val-de-Marne.

Ses 16 salariés œuvrent pour la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, le chômage de longue durée et le repli sur soi des individus.

L'association accompagne en moyenne 300 salariés en insertion par an, pour un volume de 10 000 heures d'insertion. En 2018, 110 demandeurs d'emploi Chevillais ont pu bénéficier de l'accompagnement personnalisé, avec un taux de sortie positive de 50 %.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention cadre de partenariat entre la commune de Chevilly-Larue et l'association AEF94 et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)

Mme BOIVIN. - Tout le monde connaît le pôle. Je rappelle que les objectifs du Pôle sont la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et au commerce équitable.

Il s'agit aussi de favoriser le lien social et de plaider pour un monde plus fiable. Ce pôle a un peu évolué dans ses objectifs et, cette année, a précisé ses objectifs qui sont, entre autres, d'animer le réseau d'échanges réciproques de savoirs (relancé l'année dernière) et surtout de mettre en place un espace de vie sociale, dont le pôle vient de définir les contours du projet adressé à la CAF. Il pourrait, dans un premier temps, se traduire par un plan local plutôt que par une espace de vie sociale.

C'était la petite précision que je souhaitais apporter pour compléter le petit document concernant les objectifs du pôle.

Mme la MAIRE. - Merci, avez-vous des questions ou des remarques ?

M. LADJICI. - Mes chers collègues, je souhaite interroger notre collègue Mme Boivin sur le Pôle d'Économie Solidaire, parce que la directrice embauchée il y a quelques mois n'est plus ici.

Avons-nous des nouvelles sur son prochain retour ?

Il me semble que son travail était plutôt apprécié dans le quartier de la part des riverains.

Avez-vous des nouvelles de cette personne ? Quand son retour est-il envisagé ?

Mme BOIVIN. - La responsable de boutique est en arrêt maladie depuis fin août 2019.

Elle prolonge de mois en mois et, pour l'instant, elle est prolongée jusqu'au 1er mars. Nous n'avons pas de nouvelles de son retour.

Effectivement, au niveau événementiel, elle a fait du très bon travail et a réussi à ramener des personnes au Pôle. De ce côté-là, il n'y a aucun souci.

En revanche, au niveau administratif, cela laissait, peut-être, un peu plus à désirer.

Cette personne a apporté une visibilité que le pôle n'avait plus avant son arrivée.

Mme la MAIRE. - Merci. Elle est en arrêt maladie, ce qui relève du droit de chacun, conformément au droit du travail.

Avez-vous d'autres questions ?

(Aucune.)

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3.3 - Approbation du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »

Mme BOIVIN. - La Métropole du Grand Paris a lancé en 2018 un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du programme « centres-villes vivants », pour lequel, d'ailleurs, la ville a déposé un dossier en février 2019.

Le 21 mai 2019, le dossier de Chevilly-Larue a été sélectionné en même temps que 26 autres communes, parmi les 55 de la Métropole qui avait candidaté.

Le fait que la ville soit sélectionnée a permis d'obtenir une subvention de la Métropole de 332 500 €. Cette somme va permettre de financer, à hauteur de 50 %, des actions identifiées et proposées dans le dossier de candidature remis à la Métropole.

J'ai bien dit, la Métropole va financer 50 %.

Cela veut dire que la ville est tenue de financer à minima 20 % de ces actions, sachant qu'ensuite, la ville va essayer de trouver des partenaires pour permettre de financer le reste, et elle complétera si besoin.

Vous avez, joint à la délibération, le contrat de développement « centres-villes vivants » qui présente les cinq actions identifiées par les services de la ville et proposées à la Métropole.

Je ne vais pas les détailler puisqu'elles sont dans le dossier, vous avez dû les lire.

En revanche, il est important de savoir que les actions définies ont été identifiées sur des points qu'il faut réaliser pour redynamiser le centre-ville, mais les actions ne sont pas arrêtées, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous pourrions décider à un moment donné que telle action n'est plus pertinente et la remplacer par une autre.

Quand je parle d'actions, il s'agit en réalité de sous actions puisqu'il y a cinq grands thèmes. Je parle des sous actions sous chacun des thèmes.

Les actions pourront être adaptées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Je précise que cet appel à projet a été lancé auprès de toutes les communes de la Métropole du Grand Paris. Cela a été un réel succès. De mémoire, une grosse cinquantaine de communes a candidaté sur cette première phase.

Nous avons été lauréats de la première phase.

Nous sommes aujourd'hui dans une deuxième phase. L'examen des dossiers, de ceux qui ont candidaté pour la suite, est en cours.

Cela confirme que la question du commerce de proximité dans les villes de banlieue, en tout cas dans les milieux urbains dans lesquels par ailleurs se sont développées un nombre important de grandes surfaces et où ont évolué les modes de consommation, est un enjeu assez récurrent sur l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Je tiens à souligner un point : j'aurais souhaité que dans cet appel à projet - mais malheureusement la loi ne l'autorise pas puisque la compétence des aides aux entreprises n'est dévolue qu'à la Région et non pas aux communes ou à leurs émanations - nous puissions aider des commerçants à mener leurs propres projets, comme le faisait le FISAC.

Je ne sais pas si vous vous rappelez ce qu'était le FISAC (le fonds d'intervention de sauvegarde d'aide à l'artisanat et au commerce), dispositif d'État qui permettait d'attribuer des aides directes aux commerçants qui pouvaient mener eux-mêmes leurs propres actions sur leur boutique, ce qui n'est pas le cas de la compétence de la Métropole du Grand Paris. Je le regrette.

3.4 - Projet partenarial d'aménagement du Grand Orly

Mme la MAIRE. - Le projet vous a été adressé dans un second envoi. Il s'agit d'un document proposé par l'État au terme d'un processus partenarial qui associe beaucoup de signataires, en gros toutes les communes, les intercommunalités du pôle d'Orly, l'EPT, la Métropole du Grand Paris, les deux Départements - Val-de-Marne et Essonne - ainsi que le Conseil régional de l'Île-de-France, l'État mais aussi des partenaires privés ou semi-publics, cela dépend de leur statut. Je pense à la Semmaris, l'EPA ORSA, à Grand Paris Aménagement, à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, à SOGARIS, à la Caisse des dépôts et consignations, à l'Ador qui est une association de grands opérateurs privés du territoire.

Ce document reprend en réalité l'ensemble des enjeux de développement du territoire du pôle d'Orly imaginé lors des Assises d'Orly et initié par les deux Départements. Il est évidemment mis à jour par rapport aux enjeux un peu plus récents et nouveaux. Il reprend par ailleurs les termes du projet de territoire qui est en train d'être écrit à l'échelle de l'EPT.

Le projet ne propose pas d'immenses innovations et ne dit pas non plus qui paye quoi, mais il a l'avantage et le mérite de poser un nombre important d'enjeux qui relève du territoire du grand Orly.

Je vous propose de le voter ce soir, de manière à pouvoir le signer aux côtés des autres communes dans le même calendrier. Une première étape de signature est intervenue il y a une quinzaine de jours pour les deux Départements, les intercommunalités, l'État et la Région. Les communes signent dans un deuxième temps.

Y a-t-il des questions sur ce document ou des remarques ?

Mme BOUDON. - Est-ce que la privatisation d'ADP peut remettre en cause la signature ?

Mme la MAIRE. - Bonne question ! Merci de l'avoir posée !

ADP est une entreprise, toute entité, qui signe un contrat, se doit ensuite d'honorer son contrat.

Toutefois, je vous indique que ce contrat est un contrat d'intention et que les mesures réelles concrètes ne sont pas adossées à des engagements financiers.

En réalité, je ne suis pas certaine que cela interfère grandement à ce stade sur les quelconques engagements qu'ADP pourra prendre un jour, si toutefois sa privatisation devait aller à son terme.

Est-ce que cela répond à ta question ?

Mme BOUDON. - Oui.

Mme la MAIRE. - Pas d'autres questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3.5 - Vœu d'urgence présenté par la Majorité Municipale : l'amélioration des transports en commun en Île-de-France n'est pas une option !

Mme la MAIRE. - Je vais laisser André Deluchat vous le présenter.

M. DELUCHAT. - Je vais vous présenter le vœu d'urgence, qui nous a été transmis par l'Association des Maires d'Île-de-France début janvier, pour l'amélioration des transports en commun en Île-de-France, au vu de la loi d'orientation sur les mobilités.

Cette loi a été votée le 24 décembre 2019 avec l'objectif de réduire les inégalités territoriales et contribuer à l'objectif de cohésion des territoires métropolitains, de renforcer les offres de déplacement du quotidien, d'accélérer la transition énergétique et d'améliorer l'efficacité des transports de marchandises. Ces quatre objectifs sont ceux que nous avons défendus dans différents vœux, notamment sur les transports de marchandises qui arrivent sur le marché de Rungis.

Je veux mettre l'accent sur certaines incohérences qui existent par ailleurs : lorsque nous voulons réduire et améliorer la transition énergétique, nous mettons plus de bus et des transports routiers sur nos routes !

Cela signifie qu'il existe une cassure dans la mécanique de construction d'une société qui veut agir sur des actions que nous pouvons soutenir, et qui, dans les faits, fait tout le contraire.

Il y a une vraie réalité aujourd'hui : lorsque tout est libéré, cela conduit à aller à l'encontre des objectifs premiers que nous avons et que les lois peuvent porter. Derrière, l'action est totalement contraire.

Nous sommes dans une période de communication, où les actes sont réalisés à l'inverse.

Je voulais le rappeler en préambule car cela est important.

Par ailleurs, le vœu, que vous avez en votre possession de l'Association des Maires d'Île-de-France, dit clairement qu'aujourd'hui 70 % du trafic national de la SNCF - qui connaît une croissance de 15 % de déplacements en transport en commun entre 2010 et 2018 - conduit à peu près 9,5 millions de voyageurs par jour, en Région Île-de-France, qui se déplacent d'une manière ou d'une autre.

Tout cela nous interpelle.

Il existe des difficultés de transport en permanence, non pas du fait des actions, des conflits ou des mouvements sociaux actuels.

Considérant que notre région doit être attractive et que nous observons que la société du Grand Paris a de grands enjeux devant nous, nous souhaitons aujourd'hui les mettre en place, cela s'appelait un huit avant, le grand huit ! Je ne sais plus !

Mme la MAIRE. - Le métro.

M. DELUCHAT. - Pour des transports rapides et efficaces, nous aurons le métro sur notre secteur.

La société du Grand Paris a un budget à part, - tout le monde le sait aujourd'hui - sur votre feuille d'impôt (sur la taxe d'habitation) un pourcentage est versé à la société du Grand Paris pour financer cette structure du métro.

Mais il y a un autre point qui correspond au vœu : tout ce qui existe aujourd'hui va être remis en état. Le besoin en maintenance est important pour rendre attractif tous les transports existants, SNCF ou RATP.

Aujourd'hui les personnes ont besoin d'être transportées dans de bonnes conditions, avec une sécurité maximale.

Pour ce faire, tout le monde avait convenu qu'il fallait 400 M€ tous les ans, pendant 5 ans.

La loi d'orientation sur les mobilités n'en prévoit plus que 190.

Aujourd'hui, et c'est pour cette raison que nous approuvons le vœu de l'Association des Maires d'Île-de-France, toutes tendances confondues, nous ne pouvons être en retrait, sinon demain, nous aurons les mêmes causes que celles que nous avons aujourd'hui.

Le problème ne sera pas réglé.

Ce vœu demande ainsi que les moyens soient mis à disposition et que l'État comme la Région puissent aujourd'hui financer l'ensemble de ces transports en commun.

Si nous ne sommes pas exactement concernés par les lignes qui peuvent être retardées, nous devons être solidaires de l'ensemble des Franciliens pour les transports en commun.

C'est pour cela que nous vous proposons d'approuver ce vœu.

Dernière chose, j'ai lu Le Parisien d'hier et j'observe que la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France veut aujourd'hui accélérer la concurrence.

De ce fait, nous allons demander des moyens d'un côté, alors que nous en avons besoin de l'autre. Ouvrir à la concurrence ne concernera que les lignes rentables, et celles non rentables seront les parents pauvres.

Il y a des contradictions du côté du Gouvernement et de la majorité de la Région Île-de-France qui viennent nous abreuver pour pouvoir faire des bénéfices et des profits avec l'ouverture à la concurrence, au lieu de faire du transport en commun un réel service public.

Mme Pécresse nous dit : « Mais la RATP comme la SNCF pourront être des prestataires ».

Bien évidemment, mais à quel prix ?

Il faudra que l'offre soit concurrente.

Vous verrez les débats au niveau des tarifs. Au bout de la chaîne, les voyageurs seront les plus perdants dans cette affaire.

Cela n'est ni plus ni moins qu'une opération pour changer totalement le système de service public des transports que nous avons, le mettre à la concurrence et avoir des profits au détriment de l'ensemble des citoyens et des voyageurs !

Voilà les contradictions que j'ai relevées de la part du Gouvernement et de la Région.

Mme la MAIRE. - Ce sont des éléments de contexte qui ne sont pas compris dans le vœu.

Mais cela surgit par ailleurs au moment où Mme Péresse s'est exprimée dans la presse sur le sujet.

Je précise quand même que le Président de l'Association des Maires n'est autre que le Vice-président en charge des transports à la Région.

Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce vœu ?

M. LADJICI. - Je ne vois pas pourquoi nous débattons de ce vœu s'il y a une position contradictoire entre l'Association des Maires d'Île-de-France et la Présidente de la Région.

Le transport n'est pas une compétence municipale.

Je trouve que ce débat aurait beaucoup plus sa place au sein du Conseil régional d'Île-de-France puisqu'il vote les crédits pour les transports.

Nous, nous allons prendre une position pour nous faire plaisir, mais concrètement, pour quel objectif et quel résultat ?

Nous votons un vœu dans un contexte où le débat n'est pas clair, comme vous dites, entre le Vice-président et la Présidente. Il est dommage de passer du temps sur cette délibération.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, peut-être avez-vous la culture de la résignation ?

Nous, nous avons une autre culture dans ce territoire, qui consiste à se réjouir d'avoir pu mener un certain nombre de luttes locales pendant des années, qui nous ont permis d'obtenir un grand nombre d'avancées.

Je vais vous citer le tramway.

Parce qu'en 1992, un certain nombre d'élus locaux menés par Guy Pettenati et André Deluchat, qui sur la base de délibérations votées au sein des assemblées, ont créé une association pour le prolongement d'abord de la ligne de métro, qui ensuite a évolué vers la revendication de l'arrivée d'un tramway. Ils ont pu générer un effet de pression auprès de décideurs comme l'État ou la Région.

Ainsi plusieurs décennies plus tard, le tramway est enfin arrivé parce qu'ils avaient réussi à mobiliser les conseils municipaux, les acteurs économiques d'un territoire, les populations et les salariés qui avaient besoin de se déplacer. C'est parce que cette pression a été entretenue, notamment sous l'impulsion de cette association, que nous avons obtenu ces avancées.

Cela n'est pas neutre non plus pour l'arrivée du métro de la ligne 14 à Chevilly-Larue. Cette association avait été réactivée à ce moment-là et notamment avait permis d'obtenir la confirmation de la station Trois-Communes qui, rappelez-vous au départ, constituait une option.

Ai-je besoin de rappeler, par ailleurs, que l'arrivée du lycée à Chevilly-Larue est le fruit d'une longue lutte aussi.

Vous allez me dire : « Je ne vois pas pourquoi, vous n'avez pas la compétence Éducation nationale ? ! »

Sauf que, voyez-vous, à l'époque, si des conseillers municipaux ne s'étaient pas mobilisés aux côtés des parents d'élèves et aux côtés des enseignants, pour justement revendiquer à la fois d'avoir un lycée sur notre territoire, et à la fois que ce lycée soit d'enseignement général - quand les technocrates de l'État avaient décidé que Chevilly-Larue aurait forcément un lycée professionnel dédié à la logistique ou à je ne sais plus quelle spécialité -, nous nous serions laissés tirer vers le bas.

Je suis fière de présenter un vœu à cette digne assemblée, héritière de toutes ces luttes locales, grâce auxquelles les Chevillais peuvent bénéficier d'une belle desserte en transport, d'une qualité d'enseignement que nous avons décrite tout à l'heure, et de bien d'autres choses.

M. LADJICI. - Je pense que vous n'avez pas bien compris le sens de mon intervention, je vais essayer d'y revenir.

Je dis simplement que lorsque vous avez plusieurs assemblées délibérantes à l'échelle municipale, à l'échelle départementale et à l'échelle régionale, nous avons plus de chance de faire aboutir, comme vous dites, des mobilisations.

Je constate que le Conseil municipal de Chevilly-Larue, qui représente les 19 000 habitants de notre ville, n'est pas en phase avec la position publique de la Présidente de la Région Île-de-France. Il faudrait peut-être travailler en amont avec le Conseil régional pour essayer d'équilibrer la position.

Je regrette que ce vœu n'émane pas de la ville de Chevilly-Larue mais de l'Association des Maires d'Île-de-France.

Mme la MAIRE. - Je pense que c'est vous qui, en effet, avez un peu mal compris la nature de ce vœu.

Vous répétez trois fois la même chose.

M. LADJICI. - Soyez respectueuse, je sais que la campagne fait qu'il y a un peu de tension mais nous sommes dans une assemblée respectable.

Mme la MAIRE. - Nous souhaiterions pouvoir discuter utile.

M. LADJICI. - Vous ne souhaitez pas que nous en débattions ?

Mme la MAIRE. - Sur quoi voulez-vous atterrir ?

M. LADJICI. - Manifestement ce que je dis ne vous intéresse pas.

Mme la MAIRE. - Cela nous intéresse grandement, mais ce n'est pas la peine de nous le dire trois fois.

M. LADJICI. - Ici nous sommes au Conseil municipal, pas en campagne.

Mme la MAIRE. - Nous parlons des transports Monsieur Ladjici, avez-vous terminé ?

M. LADJICI. - Je n'ai pas envie de vous mettre de mauvaise humeur ce soir, je vais donc m'arrêter là.

Je m'abstiendrai sur ce vœu que je trouve décalé.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je voulais confirmer qu'il s'agit d'un vœu proposé par l'Association des Maires d'Île-de-France, dont le Président et le Vice-président sont en charge des transports à la Région, qui en cela, est parfaitement conforme à la visée du Conseil régional. L'intervention de Valérie Pécresse dans la presse porte sur un autre aspect qui peut paraître contradictoire. Mais nous pouvons admettre l'idée que cette question, d'aller vers la mise en concurrence et la privatisation de l'ensemble des lignes, n'est pas forcément contradictoire avec l'idée d'avancer dans l'investissement en matière d'infrastructures pour notre région.

Cela constitue notre point de vue - c'est ce qu'a exprimé clairement André -, le point de vue de la majorité municipale qui n'a pas forcément besoin d'être partagé par l'opposition.

Par contre, le vœu qui vous est soumis est proposé par l'Association des Maires d'Île-de-France, en conformité avec les points de vue de la Région, sachant que nous sommes dans une situation, que je n'hésiterai pas à qualifier de dramatique.

Nous avons un Contrat de Projet 2014-2020, qui arrive à son terme, et qui n'a été réalisé que pour moitié. Il n'est jamais réalisé à 100 % à l'échéance prévue, nous sommes d'habitude à 70 ou 80 % de taux de réalisation, là nous avons un taux de 50 %.

Il ne s'agit pas seulement de projets de transport, il y a aussi des projets de circulation douce et de développement économique. Ce qui est certain est que cela ne génère pas du développement économique et social, si je puis dire, de notre Région, et cela touche donc de très près les Chevillais.

Je mets aux voix ce vœu.

M. DELUCHAT. - J'ai une rectification.

Au quatrième paragraphe, nous mettons que le Parlement s'apprête à voter le cadre du projet de loi.

Or, la loi de finances 2020 a été votée le 29 décembre.

Mme la MAIRE. - C'est parce que le projet nous a été envoyé avant.

M. DELUCHAT. - Le Parlement a voté la loi de finances 2020.

Mme la MAIRE. - La modification est recevable. Je te remercie de ta vigilance, ce vœu nous avait été envoyé avant le vote de la loi.

M. LOFARO. - Je voudrais, avec un petit point malicieux, par rapport aux propos de Mme Pécresse qui veut tout mettre en concurrence dans les transports, notamment dans la région parisienne, rappeler ce qui s'est passé en Angleterre, où les transports ont été privatisés. Aujourd'hui, il est question de les renationaliser.

Mme la MAIRE. - Cette clarification étant faite, je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST APPROUVE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME ZEHIA).**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association La Maison du Conte

Mme LAZON. - Voulez-vous des détails ?

Cette délibération est assez habituelle, il s'agit de la convention qui cadre les engagements entre la Maison du Conte et la commune. Vous avez le programme d'actions de la Maison du Conte qui vous permettra de voir tout ce que fait l'association sur notre territoire et hors notre territoire, ainsi que la richesse de ses actions notamment dans les établissements, justement, de l'Éducation nationale.

Vous avez aussi les engagements financiers.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

4.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

Mme LAZON. - Vous avez l'habitude également de cette délibération, nous l'avons depuis 6 ans ! Je pense, qu'en plus, nous avons beaucoup parlé de l'ACSF.

Vous trouverez également les activités nombreuses proposées par l'ACSF sur notre territoire. Nous nous en réjouissons. Vous avez aussi le budget prévisionnel, tout ce que la commune fait pour l'ACSF et ce que l'ACSF fait pour la commune.

Il s'agit donc d'une convention entre les deux partenaires.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Tu fais cela bien Élisabeth !

Mme LAZON. - Je m'applique, c'est ma dernière !

Mme la MAIRE. - Je le sais, c'est pour cela que je le souligne.

Avez-vous des questions ou des interventions ?

Patrick Blas ne peut pas participer au vote. Il va donc sortir de la salle, nulle contestation n'est ainsi possible.

(Sortie de M. Blas à 20 h 35.)

☞ **VOTE : LE VŒU EST APPROUVE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI,**

MME ZEHIA).

(Retour de M. Blas à 20 h 37.)

4.3 - Projet de coopération 2020 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie

M. HOMASSON. - Je voudrais rappeler en préambule pour Dieuk que le partenariat a débuté en 1992. Dans 2 ans, nous fêterons le 30^e anniversaire de notre coopération.

Il s'agit de vous demander d'accorder une subvention pour la construction d'un mur autour de l'école, pour remplacer une clôture grillagée - made in china - de mauvaise qualité qui a subi des coups de boutoir des phacochères et qu'il faut donc remplacer.

Mme la MAIRE. - Je vais mettre aux voix.

M. ISSAHNANE. - Je veux saluer l'esprit de solidarité de la ville de Chevilly-Larue avec notamment un pays du Sahel. Nous savons très bien ce qui se passe, en ce moment, dans cette région.

J'y suis directement intéressé professionnellement. Je sais que la solution sécuritaire est loin d'être suffisante et qu'il faut absolument appuyer les actions de développement, notamment nord/sud, pour permettre à cette population d'avoir des perspectives d'avenir et d'affronter ces situations de conflit et de violence.

Merci.

M. PIERRE. - En 1992, j'étais déjà élu et j'avais participé au vote !

Mme la MAIRE. - Bravo, nous t'en félicitons.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?

(Aucune.)

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Tu pourras te réjouir d'avoir clôturé cette mandature dans la perspective du 30^e anniversaire de cette coopération.

4.4 - Projet de coopération 2020 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam

M. HOMASSON. - Nous venons de passer le 15^e anniversaire de cette coopération en 2019.

Il s'agit d'une aide pour lutter contre la malnutrition infantile dans les 11 écoles autour de Yen Bai, des écoles publiques qui accueillent des enfants en grande difficulté pour la plupart d'entre eux. Nous les aidons avec une production de lait de soja, de sucre et de lait en poudre.

Je vous précise que le lait en poudre est très cher là-bas.

Le lait de soja, pour répondre à une question de Joseph Ramiasa qui n'est pas là, est sans OGM !

Pour le lait en poudre qui coûte très cher et qui reste insuffisant, je profite de mon intervention pour remercier officiellement deux entités : France Entreprises et M. Aissa Dahmouni qui ont, respectivement, donné 2 000 € et 1 500 €, soit un don de 3 500 € pour l'achat de lait en poudre supplémentaire.

Je voulais qu'ils soient remerciés. Je souhaitais séparer les deux délibérations pour cette information sur les donateurs privés.

Mme la MAIRE. - Tu as bien fait, ils le sont par ta voix. Nous porterons ces remerciements à leur connaissance.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE

5.1 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire (Sol'Épi)

Mme RIGAUD. - Il s'agit de la convention triennale avec Sol'Épi.

Pour ceux qui ne la connaissent pas, Sol'Épi est une structure qui aide les familles défavorisées et en difficulté, et les accompagne pour retrouver une situation financière plus confortable.

Par exemple, quand vous avez des familles avec des problèmes de dettes de loyer, Sol'Épi intervient, sur recommandation des travailleurs sociaux, pour prendre le relais. La personne en difficulté, pendant un certain moment, ira faire ses courses à Sol'Épi et, par exemple, pour 100 € de courses, réglera 10 % de cette somme. Cela dégagera 90 € d'économie qui lui permettra ensuite de régler d'autres dettes, et d'arriver à apurer une dette de loyer ou à sortir du surendettement.

Ce type d'accompagnement, de six mois ou un an, est renouvelable. Il permet aux familles d'apurer leur situation financière et ensuite de retrouver une situation à peu près normale et de revenir - si je puis dire - dans la normalité.

Sol'Épi est une structure qui rayonne depuis 10 ans, le dixième anniversaire a eu lieu en octobre 2019. De nombreux conseillers municipaux étaient présents pendant les festivités.

L'association réalise toujours ce travail d'accompagnement des populations.

Au 31 août 2019, Sol'Épi était intervenue auprès de 122 foyers, ce qui correspond à 321 personnes de Chevilly-Larue accueillies et accompagnées.

17 900 kilogrammes de denrées ont été distribués et des collectes sont organisées par l'association en partenariat avec les collégiens et les lycéens.

Ce bon travail de partenariat sur le territoire permet de toucher de nombreux jeunes.

Je souhaite vous préciser que nous faisons partie avec Sol'Épi de l'association ANDES qui était l'association nationale des épiceries solidaires.

Au vu de certaines difficultés, nous avons quitté l'ANDES et allons adhérer à la Banque alimentaire dès cette année.

Sol'Épi va continuer, évidemment, à accompagner des familles et à réaliser un travail avec les jeunes sur la ville.

Comme la subvention versée par la ville dépasse 23 000 €, conformément à la loi, il convient de passer une convention que nous vous demandons d'approuver.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

5.2 - Approbation de la convention cadre triennale de partenariat avec l'Association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH)

M. HOMASSON. - Il s'agit une délibération récurrente depuis plusieurs années, avec le souhait de diminuer progressivement notre subvention annuelle.

Pour l'instant, le SMSH a absolument besoin de nous pour son fonds de roulement.

Il faut rappeler le rôle majeur du SMSH sur notre carte sanitaire locale malgré l'ouverture récente de la maison médicale.

Le SMSH n'est pas à saturation, c'est-à-dire que les médecins, et en particulier les généralistes, peuvent encore accepter des patients - ce qui n'est plus le cas malheureusement de nos médecins généralistes locaux - et qu'ils peuvent être médecins référents et médecins traitants.

Il existe encore une offre très large du SMSH, c'est pour cela qu'il faut maintenir notre aide à cette structure.

Mme la MAIRE. - Je précise que 3 000 Chevillais utilisent le SMSH chaque année.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Nous clôturerons cette séance du conseil sur une belle unanimité.

Y a-t-il des questions diverses ?

QUESTIONS DIVERSES

Mme LAZON. - Il ne s'agit pas vraiment d'une question diverse, mais d'un petit commentaire pour mon dernier Conseil municipal.

Je suis un peu émue tout de même. Je vais retrouver mes vendredis sans cerne, je vais me coucher le jeudi soir à une heure raisonnable !

Merci à tous pour les échanges très intéressants. Je suis repartie parfois un peu chagrinée, mais j'ai toujours trouvé que c'était intellectuellement intéressant.

Merci Stéphanie pour m'avoir sollicitée, j'ai passé de très bons moments.

On n'est plus la même personne après avoir participé à une expérience comme celle-là.

Nous finirons par un selfie !?

J'ai appris que tu aimais cela ! Je le garderai !

Mme la MAIRE. - Absolument !

Mme LAZON. - Avant la fin, je ferai un selfie du Conseil municipal pour moi.

Mme la MAIRE. - Celui-là, je serai fier de l'avoir, pour le coup !

Mme LAZON. - Merci à tous.

Mme la MAIRE. - Merci Élisabeth.

Mme REGINA. - Bonsoir à tous, moi aussi je voulais prendre la parole.

Je suis très émue, c'est pour cela que certains d'entre vous m'ont vue les larmes aux yeux tout à l'heure, c'est la dernière fois que je me tiens à cette place.

Je voulais vraiment vous remercier tous, vous dire que j'ai été très heureuse d'avoir rencontré chacun d'entre vous, d'avoir pu réfléchir, échanger, mettre en œuvre des actions pour notre commune. Nous avons manqué de temps pour échanger individuellement, il y a beaucoup de personnes parmi vous avec lesquelles j'aurais aimé pouvoir tisser d'autres liens.

Si vous avez un peu de temps dans les six prochaines années, je serai d'accord pour boire un petit café avec vous, si vous le voulez !

Je voudrais aussi remercier les agents de la commune et toute l'administration qui sont aussi des personnes que j'ai eu beaucoup de plaisir à côtoyer. Je ne ferai pas de favoritisme mais je vais citer Chloé en particulier.

C'est très étrange, nous avons vécu des choses très fortes tous ensemble. Je pense que vous êtes les personnes avec qui j'ai assisté à de nombreux enterrements.

Je crois que nous avons tous été souvent bouleversés et beaucoup ont eu à affronter des difficultés personnelles, mais tout le monde est encore là.

Je vous souhaite bonne chance pour la suite.

Évidemment je voudrais te remercier, Stéphanie particulièrement, de m'avoir donné la chance de participer à cette aventure - je n'ai pas envie de dire ce mot parce que cela fait très télé-réalité, de m'avoir permis d'exercer ce mandat, d'apprendre énormément avoir et d'être à tes côtés dans cette mission qui, même si je n'ai pas toujours eu la disponibilité que j'aurais voulu avoir, m'a beaucoup tenu à cœur.

J'ai été très fière de porter cette écharpe.

Merci beaucoup.

Mme la MAIRE. - Merci à toi, Charlotte.

M. HOMASSON. - Deux mots aussi, je m'associe aux propos d'Élisabeth.

Pour le selfie, je suis d'accord !

Je partage également ses propos de remerciement au personnel administratif, je voudrais aussi citer Patricia Durand, Catherine Cuisinier, Evelyne Boilet, Gérard Velou avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler pendant cette dernière mandature.

Mme la MAIRE. - Merci Jean-Paul.

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai préparé un petit mot parce que je me suis dit que je serais émue. En cette fin de mandat, je dois dire qu'en 6 ans, j'ai beaucoup appris, j'ai découvert un langage administratif sous forme d'acronymes et j'en ai fait un répertoire pour mes successeurs.

J'ai un peu souffert parfois mais j'en tire un bilan extrêmement positif.

Ce fut pour moi une expérience très enrichissante.

Je suis fière du travail accompli dans des conditions qui n'ont pas toujours été optimales au sein de notre groupe.

Merci à Bérengère et à Michel de leur aide et de leur soutien, je crois que pour eux aussi, il s'agit d'une fin de mandature.

M. PIERRE. - Pour moi, c'est la fin !

Mme PONOTCHEVNY. - Oui, quelquefois, les vents soufflent fort sur les élus, nous avons pu le constater, nous le constatons encore aujourd'hui.

Quant à vous chers collègues, j'aurais toujours plaisir à vous retrouver dans une autre vie pour mon plus grand plaisir.

Nous avons pu souvent travailler de façon intelligente et constructive et avoir des moments de réflexion ensemble ainsi qu'avec les salariés de notre collectivité.

Un merci particulier cependant à André Deluchat et Serge Théas.

J'ai une pensée particulière ce soir pour nos collègues partis trop tôt et dont l'absence manque cruellement à chacun de nous.

Pour terminer, je vous dis au revoir, mais pas adieu. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer, encore et encore, au sein d'associations par exemple, pour qui j'aurais plus de temps libre à consacrer.

Merci à vous.

Mme la MAIRE. - Merci Liliane.

M. LADJICI. Je salue nos collègues qui vont siéger peut-être pour la dernière fois dans ce Conseil municipal, même si nous n'étions pas de la même sensibilité. À titre personnel, je voulais vous remercier vraiment sincèrement parce que, grâce à vous, j'ai appris des choses et cela est important dans une vie, que ce soit Charlotte, Élisabeth, Jean-Paul ou Liliane. C'est pour moi très positif de vous avoir côtoyés, même si nous n'étions pas toujours d'accord. Je salue encore plus Élisabeth Lazon, je suis désolé mais depuis que je suis arrivé au sein de ce Conseil municipal, bien que siégeant à l'opposé, j'ai toujours eu d'excellentes relations très professionnelles et très cordiales. Au-delà des oppositions, elle a toujours su rester constructive et bienveillante.

J'ai apprécié de travailler avec elle, je voulais le dire publiquement.

Mme la MAIRE. - Est-ce que tout le monde a dit le petit mot qu'il voulait dire, bien légitime par ailleurs ?

Je vous remercie.

À mon tour, je vais vous remercier toutes et tous, nous avons effectivement passé et traversé six années d'une intensité folle, mais je ne vais pas développer trop car ce sera un peu difficile.

Six années pleines d'émotions de toutes sortes, avec des hauts et des bas, des milieux aussi, cela fait du bien de se situer au milieu de temps en temps.

En tout cas, effectivement, je pourrais reprendre le fait que cette mission, cette fonction d' élu local, est à la fois la plus exigeante et la plus belle, je pense, des fonctions électives pouvant exister, et tout simplement de ce qui peut être exercé comme fonction dans une vie.

Effectivement, nous n'en sortons jamais comme nous avons commencé, nous en sortons, je crois, grandis, éclairés, plus matures, je l'espère. En tout cas, c'est mon sentiment.

Je n'aurais aucun mot, là, pour parler de la suite dans le cadre d'une campagne des municipales et des prochaines élections, ce n'est vraiment pas l'objet de ce moment.

Il s'agit plutôt de nous réjouir des bons et des mauvais moments passés ensemble, d'avoir pu partager ces moments d'échanges, de débats, d'apprentissage qui feront que nous conserverons, même si certains ne seront plus élus municipaux demain, quelque chose de très fort entre nous tous.

Que ces belles aventures se poursuivent !

Je déclare close cette dernière séance du Conseil municipal de l'ixième mandature de la Cinquième République, je n'ai pas compté !

Pour ne pas se séparer d'une manière larmoyante et triste, je vous propose que nous soulevions le verre de l'amitié qui est prévu.

À mon tour, je remercie évidemment l'administration, Mme la Directrice générale des services et toutes ses équipes pour ces six années passées ensemble, que ce soit dans la tenue des Conseils municipaux, mais également dans la mise en œuvre du service public communal au quotidien.

Merci à vous.

Je pense que nous allons nous applaudir collectivement pour une petite touche de joie !

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 21 heures.)